MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, CHARGE DE L'INSTRUCTION CIVIQUE ET DE LA CONSTRUCTION CITOYENNE

LE SECRETAIRE GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But –Une Foi

Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AAOO)

AOON N°0054/S-2027

Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal l'ESSOR n°2026 du lundi 02 novembre 2026.

1. Le **Ministère de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction Civique et de la Construction Citoyenne** dispose de fonds sur le budget de l'État, afin de financer **des activités de fonctionnement du Lycée Sportif Ben Omar SY**, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché à **commandes relatif à l'alimentation/restauration pour les élèves du Lycée Sportif Ben Omar SY au titre de l'année 2027.**

2. Le **Ministère de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction Civique et de la Construction Citoyenne** sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des fournitures relatives à l'alimentation /restauration pour les élèves du Lycée Sportif Ben Omar SY au titre de l'année 2027

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics à l'article 50 et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction des Finances et du Matériels du Ministère de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction Civique et de la Construction Citoyenne aux adresses ci-après :

- Mamoutou DIABATE : mldiabate@yahoo.fr,
- Amadou DOLO : dolotigue@gmail.com,
- Toulla MAIGA : toullamaiga@yahoo.fr.

et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après Cité Administrative, Bâtiment n°6, au Rez de chaussée, Tél : 20 01 60 62. Le dossier peut être consulté du lundi au vendredi pendant les heures de service.

5. Les exigences en matière de qualifications sont :

Capacité financière :

Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :
Le chiffre d'affaires moyen des trois dernières années **(2023, 2024, 2025)** pour un minimum de quatre-vingt-quinze millions **(95 000 000) F.CFA**. Les chiffres d'affaires sont tirés des états financiers (bilans, extrait des bilans ou comptes d'exploitation) certifiés par un expert-comptable agrée ou attestés par un comptable agrée inscrit à l'ordre pour les années **(2023, 2024 et 2025)**. Sur ces bilans, doit figurer la mention suivante apposée par le service compétant des impôts « bilans ou extrait de bilans conformes aux déclarations souscrites au service des impôts » ;

Les sociétés nouvelles crées doivent fournir une attestation bancaire de disponibilité de fonds ou d'engagement à financer le marché d'un montant au moins égal à **cinquante-sept millions (57 000 000) F.CFA.**

(L'attestation doit être conforme au modèle donné dans le présent dossier).

Capacité technique et expérience

Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de Capacité technique ci-après :

- *Moyens matériels :* **disposer d'un restaurant et d'un véhicule de livraison adapté pour le transport des repas**

NB : en ce qui concerne la disponibilité du restaurant et du véhicule de livraison, ils doivent être de la propriété du soumissionnaire.

- *Moyens humains :*

Le soumissionnaire doit disposer d'une équipe composée d'un (01) chef cuisinier diplômé au moins DEF + 04 en hôtellerie, ayant trois (03) ans dans la restauration comme chef cuisinier et de trois (03) cuisiniers, ayant cinq (05) ans d'expérience dans la restauration. A cet effet, il devra fournir le CV du chef cuisinier en plus de la copie certifiée conforme du diplôme ou de l'attestation du diplôme et de l'attestation de travail et l'attestation de travail de chaque cuisinier.

Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences d'expérience ci-après :

Pour les anciennes sociétés : Au moins deux (02) marchés de restauration avec une valeur minimale par marché similaire de **57 000 000 F CFA**. Lesdits marchés similaires doivent être prouvés par les attestations de bonne exécution, les procès -verbaux de réception et les copies des pages de garde et des pages de signature des marchés correspondants ou tout document émanant d'institutions publiques ou parapubliques ou internationales permettant de justifier de sa capacité à exécuter le marché dans les règles de l'art pendant la période **2023 à 2025**.

Pour les sociétés nouvellement créées : le responsable de la société doit justifier qu'il a participé, comme employé dans un restaurant ou hôtel, à moins deux (02) marchés de prestation de restauration d'une valeur de **57 000 000 F CFA** par marché similaire. Lesdits marchés similaires doivent être prouvés par les attestations de bonne exécution, les procès-verbaux de réception et les copies des pages de garde et des pages de signature des marchés correspondants ou tout document émanant d'institutions publiques ou parapubliques ou internationales permettant de justifier de sa capacité à exécuter le marché dans les règles de l'art pendant la période **2023 à 2025**. A cet effet, le contrat de travail, visé à l'Inspection du travail ou certifié par un notaire, devra également être fourni.

6. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de cent mille *(100 000) FCFA* à l'adresse mentionnée ci-après ***Ministère de la Jeunesse et des Sports, Cité Administrative, Bâtiment n°6/Rez de chaussée, Tél : 20 01 60 62***. La méthode de paiement sera ***en espèce contre un reçu***. Le Dossier d'Appel d'offres sera adressé par ***courrier, par voie électronique ou support physique à retirer sur place***.

7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après, ***Direction des Finances et du Matériel, Cité Administrative, Bâtiment n°6/Rez de chaussée*** au plus tard **le 10/12/2026 à 10 heures mn**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

8. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **Cinq millions sept cent mille (*5 700 000) FCFA***.

9. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de ***quatre-vingt-dix (90) jours*** à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et aux DPAO.

10. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **10/12 /2026 à 10 heures 30 mn précises**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées à l'adresse suivante : ***Salle de réunion du Ministère de la Jeunesse et des Sports, Cité Administrative, Bâtiment n°6 au Rez de chaussée.***

Bamako, le 09 NOV 2026

P/MINISTRE P.O,
Le Secrétaire Général,

Modibo TRAORE
Chevalier de l'Ordre National